

## **Au coeur de la contre-culture** **La revue Mainmise et le cannabis, 1969-1973**

Marc-André Brouillard

Number 137, Spring 2019

Paradis artificiels et substances « illicites »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90740ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brouillard, M.-A. (2019). Au coeur de la contre-culture : la revue Mainmise et le cannabis, 1969-1973. *Cap-aux-Diamants*, (137), 31–36.

# AU CŒUR DE LA CONTRE-CULTURE LA REVUE MAINMISE ET LE CANNABIS, 1969-1973

par Marc-André Brouillard

**P**rohibé au Canada de 1923 à 2018, le cannabis, plutôt ignoré dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, verdoie de plus belle dans les années 60 alors que la génération d'après-guerre découvre les effets de la plante psychotrope. Beaucoup moins puissant que le LSD, autre drogue prisée par la jeunesse en fleur, le cannabis procure tout de même une acuité de conscience et une euphorie qui alimentent une révolution naissante et tissent la toile d'un lent changement de paradigme.

## LA PRESSE UNDERGROUND

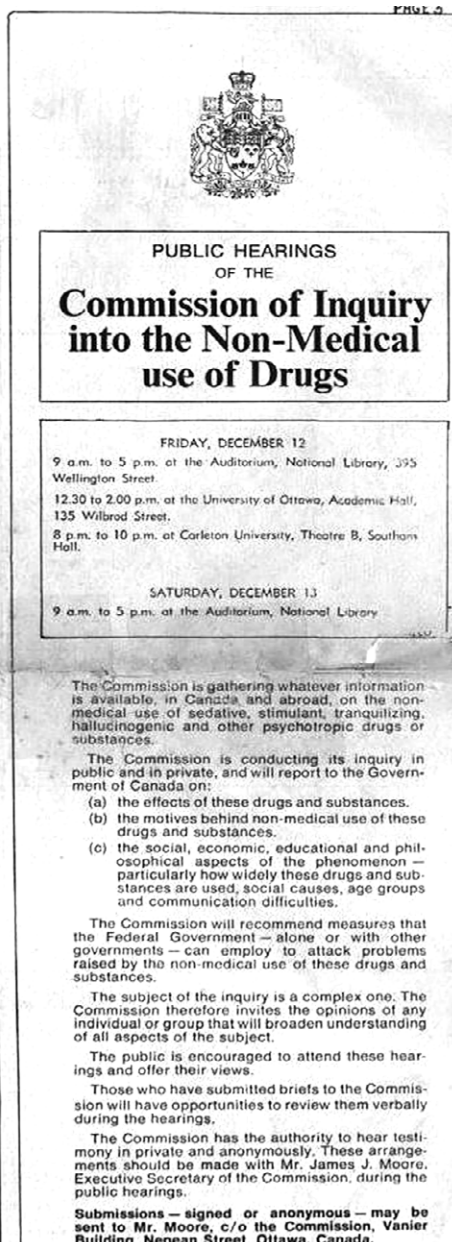
À la fin des années 60, l'usage récréatif du cannabis est au cœur d'une culture relayée par de nombreuses publications indépendantes telles que le magazine britannique *OZ*, le *Los Angeles Free Press* aux États-Unis, ou encore *Actuel*, en France. En 1970, on dénombre plus de 180 journaux au sein de l'Underground Press Syndicate, et ce, en Amérique du Nord seulement.

Au Canada, les premiers journaux *underground* voient le jour à la fin des années 60. Le *Georgia Straight*, en 1967, à Vancouver, *Harbinger*, en 1968, à Toronto, *Octopus*, en 1969, à Ottawa et bien sûr *Logos*, en 1967, à Montréal. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse (le rapport Davey), publié en 1970, décrit ainsi cette presse parallèle :

« Point n'est besoin d'expliquer en détail ce que la presse parallèle défend.



Page tirée du journal *underground* d'Ottawa, *Octopus*, le 11 décembre 1969, annonçant les audiences publiques de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales.







Le 22 décembre 1969, les commissaires profitent du passage de John Lennon et Yoko Ono à Montréal, à l'occasion de la campagne pour la paix *War is Over (if you want it)*, pour les interroger sur les drogues et notamment sur le cannabis. Lors de cet entretien, mené par les commissaires Ian Campbell et Heinz E. Lehmann, le chanteur des Beatles décrit la marijuana comme une drogue non violente : « Un gouvernement qui utiliserait cette drogue en vue de calmer les gens aurait là l'arme ultime ». Et il ajoute : « c'est un phénomène de groupe et rien ne pourra jamais l'arrêter, rien sur terre ne l'arrêtera. La seule chose à faire, c'est de trouver comment l'utiliser de façon positive ».

Les effets calmants et paisibles du cannabis semblent d'ailleurs prouver leur efficacité au mois d'août de la même année au festival de musique de Woodstock où 90 % des 500 000 spectateurs fumaient de la marijuana sans qu'aucun débordement violent ne soit déploré.

Le 19 juin 1970, les commissaires déposent un premier rapport de plusieurs centaines de pages dans lequel ils affirment, hors de tout doute, que la marijuana n'est pas un stupéfiant. « Dans tous les cas, sauf à de très rares exceptions, les dommages causés par un usage habituel modéré sont quasi insensibles. On peut bien admettre que l'usage excessif soit très dommageable, mais il faut avouer que chez plusieurs grands consommateurs, les dommages ne sont pas très évidents. Et même s'ils sont décelables, ces

dommages sont presque uniquement limités à l'individu lui-même; la société est rarement touchée. Le point saillant de cette enquête a sans doute été la

punissable que d'un emprisonnement de dix-huit mois et que donner, sans contrepartie à un autre usager, une quantité de cannabis qui pourrait raison-

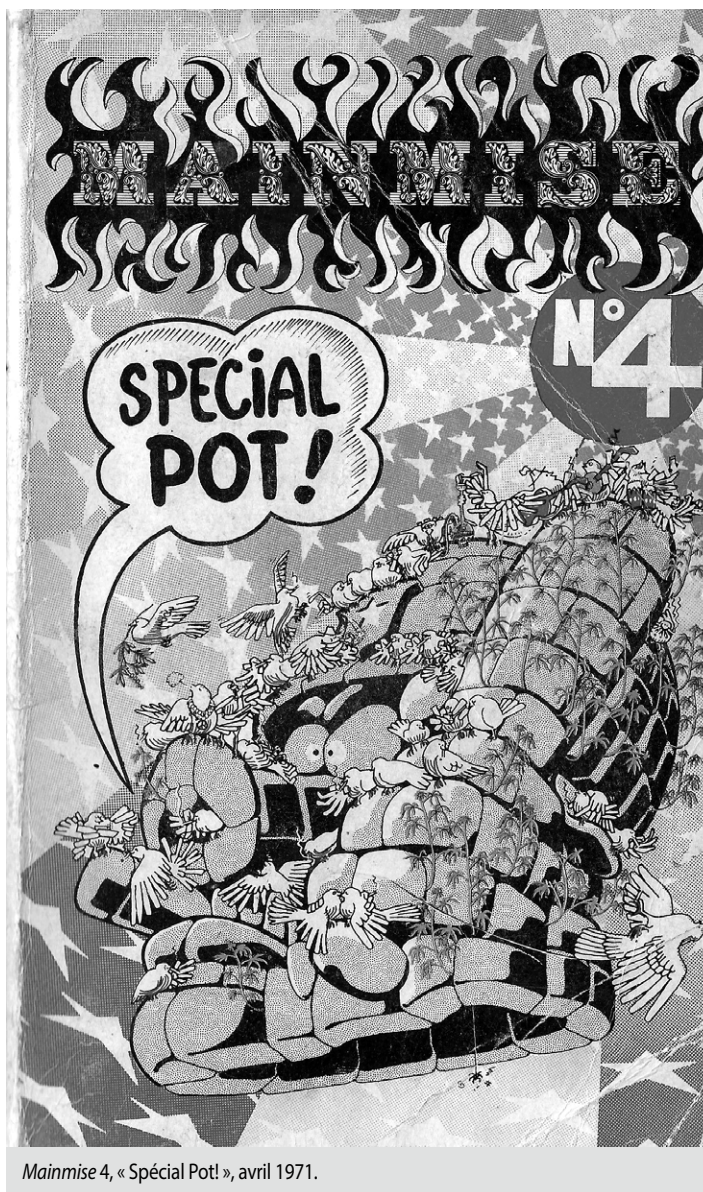
nablement être consommée en une seule fois ne soit pas considéré comme du trafic.

La commissaire et professeure de criminologie à l'Université de Montréal, Marie-Andrée Bertrand va encore plus loin : « Je suis en désaccord avec mes collègues de la Commission au sujet du délit de simple possession de cannabis. À mon avis, l'interdiction qui frappe cette possession devrait être abolie complètement. » (*Le Devoir*, 20 juin 1970). À noter que la simple possession de cannabis ou de haschisch était alors passible d'une peine maximale de sept ans de détention ou de 2 000 \$ d'amende.

### MAINMISE

« La pensée stone. Les fumeurs savent de quoi il s'agit. Une certaine façon de voir... qu'aucun manuel médical ou étude scientifique n'arrive à définir, préciser ou comprendre. » (*Mainmise*, 40, octobre 1974). En 1970, Jean Basile est journaliste et directeur du cahier Arts et lettres du

journal *Le Devoir*. Le journaliste s'intéresse notamment au phénomène de la contre-culture et, sous le pseudonyme de Pénélope, il signe des critiques de disques rock. Dans ses temps libres, il travaille avec son ami et *pusher* érudit Georges Khal à l'élaboration d'un ouvrage sur le cannabis. Se rendant toutefois à l'évidence que le cannabis est un sujet beaucoup trop vaste pour être circonscrit dans un seul livre, il décide



Mainmise 4, « Spécial Pot! », avril 1971.

constatation que les effets des drogues cannabinoïdes sont bien peu évidents à l'observation. Comme le cannabis n'est de toute évidence pas un stupéfiant, nous recommandons que le contrôle de cette drogue soit soustrait de la loi sur les stupéfiantes et qu'il passe sous le régime de la loi des aliments et des drogues ». (*Le Devoir*, 20 juin 1970).

La Commission recommande par ailleurs que le trafic du cannabis ne soit



# Chartrand assailli Une bagarre force l'ajournement du Conseil de la CSN

par Claude Lemelin

QUÉBEC — Les tensions qui proviennent de la démission de Chartrand à Québec, des élections du Conseil confédéral de la CSN qui a été ajourné de six semaines après l'ouverture et quelques semaines avant que les élections provinciales soient prévues pour le 17 mai, ont entraîné le conseil de la CSN à se réunir à Québec. Le conseil de la CSN a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures.

# Trudeau annoncerait aujourd'hui ou demain la date des élections

par Claude Lemelin

C'est dès aujourd'hui, ou demain au plus tard, que le premier ministre Trudeau annoncerait la date des élections fédérales. Le premier ministre Trudeau a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures.

## Les trois leaders sortiraient d'Orsainville

# Le Front met fin à sa guérilla

par Michel Roy

QUÉBEC — En réponse aux pressions de Jean Chartrand, le conseil confédéral de la CSN a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures.

Le conseil confédéral de la CSN a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures.

Le conseil confédéral de la CSN a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures. Le conseil a tenu sa séance à Québec, le 18 mai, à 14 heures.

## Bâtiment: la réaction antigreffe s'intensifie

par Pierre Richard

C'est dans une proportion de 95,6% que les travailleurs de la construction, qui ont participé au vote organisé au collège Jean-Bédaride à Longueuil, ont voté en faveur d'un référendum.

## Le rapport LeDain propose de légaliser mari et haschisch

OTTAWA — La législation de la simple possession de marijuana et de la consommation de cannabis sont recommandées par le rapport majoritaire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, qui a été remis officiellement aux Communes hier.



Gerald LaDain

## Loubier prie Bourassa de réviser ses offres

QUÉBEC (PC) — Le chef de l'Union québécoise, Gabriel Loubier, a proposé au gouvernement Bourassa d'accepter de réviser ses offres salariales au complet de son secteur public et qu'il renonce à ses positions initiales en matière de conditions de travail.

## Qui consomme le cannabis?

OTTAWA (Le Devoir) — Le dernier rapport de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, qui a été remis officiellement aux Communes hier, indique que le cannabis est consommé par un tiers de la population.

# Sept-Îles se remet péniblement de sa peur collective

par Paul Lamoignon, de la PC

Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective qui a possédé la ville au début de l'été.

La ville est-elle, pendant des années, ébranlée de temps de la découverte de la pollution et de la mise en œuvre d'un ordre social donné et se faire plus de la population, et notamment de la jeunesse, dans un climat de peur.

Même si ce n'est plus le cas aujourd'hui, les plus jeunes travailleurs ont dû attendre au moins de leur vie dans l'isolement et des traverses humaines peuvent, finalement, changer les perceptions de la jeunesse, dans un climat de peur.

remplacé les lys par des feuilles de pot chapeauté de la mention « cannabis libre ». Apparaîtront dans les numéros subséquents de nombreux articles sur les drogues, la culture du cannabis et sa consommation ainsi qu'un « spécial pot » publié en avril 1971 dans lequel, Jean Basile, qui utilise désormais le pseudonyme de Pénélope pour signer les éditoriaux de *Mainmise* écrit :

« Le gros problème n'est plus de savoir si le pot sera légal un jour ou ne le sera pas. Le problème est de savoir comment une société du type de la nôtre va intégrer, puis exploiter, le pot. [...] Il y en a pour dire que l'usage généralisé du pot transformera le Québec en une sorte de pays du Moyen-Orient à la population "sans ambition, paresseuse, indifférente..." C'est, non seulement mal analyser le problème, mais c'est surtout faire peur délibérément aux gens. En réalité, il nous appartient de faire du pot un élément positif de notre société. Nous avons d'ailleurs commencé.

La légalisation, de fait, n'est plus qu'un problème politique. Comment faire avaler à l'électeur moyen l'idée même de cette légalisation inévitable, compte tenu de la contre-publicité générale qui encombre tous nos médias. Voici, selon nous, comment se pose le dilemme de nos "dirigeants" :

1. On ne légalise pas le pot et tout le monde fume du pot.
2. On légalise le pot et tout le monde fume du pot. » (*Mainmise*, 4, avril 1971).

En annexe, Marie-Andrée Bertrand publie une position dissidente dans lequel elle affirme que les conséquences probables de la légalisation « me semblent moins à craindre que les méfaits de la prohibition ». (*L'Action Québec*, 18 mai 1972). La criminologue estime que la prohibition coûte cher économiquement, socialement et moralement et sape la valeur éducative de la loi.

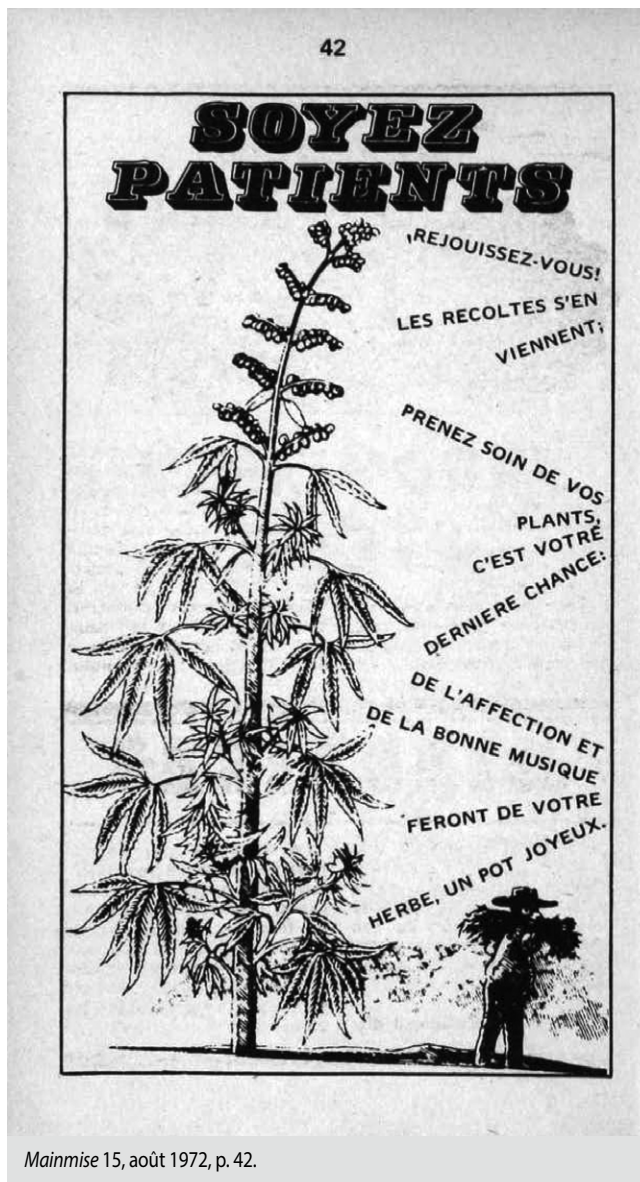
Pour elle, lever l'interdiction contre la simple possession oblige les usagers à alimenter le marché clandestin et à verser dans la criminalité. C'est pourquoi, elle suggère au gouvernement fédéral et à ceux des provinces d'entreprendre immédiatement des discussions pour placer la vente et la consommation du cannabis sous des contrôles similaires à ceux qui s'appliquent à l'alcool.

Elle propose au gouvernement de lancer par la suite un programme pour mettre au point des méthodes de production et de mise en marché du cannabis naturel dans un premier temps, puis d'étudier la possibilité de produire du haschisch et des préparations synthétiques dans un deuxième temps. Toutes ces étapes de production et de mise en marché du cannabis devraient, enfin, être déterminées par le gouvernement fédéral ou ceux des provinces, ou encore de concert entre eux. Marie-Andrée Bertrand appuie ses conclusions de statistiques qui démontrent qu'au début des années 70, un Canadien sur vingt, au minimum, fait un usage occasionnel du cannabis. Dans la très grande majorité des cas, l'usage n'entraîne ni difficultés psychologiques graves, ni crimes, ni maladies. Les cas d'usage habituel et excessif sont exceptionnels.

Plusieurs des recommandations de ce

rapport sur le cannabis sont reproduites dans le numéro du mois de mai 1972 de *Mainmise*. On y retrouve également des statistiques du rapport Le Dain reliées à la consommation du cannabis. Les lecteurs y apprennent notamment qu'il y a, au Canada, 1 500 000 usagers et que le nombre de personnes reconnues cou-

s'abuse et celui qui s'amuse. La principale source de confusion face au phénomène cannabis réside dans l'absence de distinction entre un usage abusif et un USAGE INTEGRÉ. La propagande fallacieuse des manipulateurs d'épouvantails et les rose-nananneries des prophètes psychédéliques ont contribué à une polarisation ridicule du phénomène. » (*Mainmise*, 13, mai 1972).



*Mainmise* 15, août 1972, p. 42.

pables de possession simple au pays est en hausse depuis 1970 (5 399 en 1970 et 8 389 en 1971).

Dans ce même numéro, un regroupement nommé Mutation, plaide pour un moratoire. « C'est l'abus qui détruit. Il faut bien distinguer entre celui qui

## CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Le 31 juillet 1972, au lendemain d'une fin de semaine d'émeute à Sainte-Thérèse, déclenché par la mort d'un jeune *pusher* de 16 ans, André Vassard, tombé sous les balles d'un policier de 21 ans, le gouvernement Trudeau annonce qu'il ne légalisera pas la possession ni la culture du cannabis.

Le ministre de la Santé John Munro évoque les effets possibles du cannabis sur le développement des adolescents, la possibilité qu'un usage prolongé et intense entraîne des troubles mentaux importants, les conséquences de l'usage du cannabis sur la conduite automobile ainsi que la relation entre le cannabis et l'augmentation de la polytoxicomanie.

Le gouvernement annonce néanmoins son intention de réduire les peines imposées aux personnes déclarées coupables de possession et, d'autre part, de soustraire le

cannabis à la Loi sur les stupéfiants et de le reporter à la Loi sur les aliments et drogues.

Dans son éditorial du mois d'août 1972, Jean Basile dénonce l'attitude paternaliste du gouvernement Trudeau et l'irresponsabilité de ceux qui confient



un revolver à un policier de 21 ans. « Dans la société que nous souhaitons, s'il a le droit d'être informé, le citoyen a le droit non moins grand d'assumer complètement ses propres responsabilités, dont celle de fumer ou de ne pas fumer de la marijuana. Le fait que la jeunesse soit plus particulièrement en cause dans ce domaine (ce qui n'est pas prouvé d'ailleurs) ne change rien.

La jeunesse est sans doute moins jeune qu'il n'y paraît et c'est vouloir la posséder que de tenter de décider pour elle. » (*Mainmise*, 15, août 1972).

Jean Basile quitte la direction de *Mainmise*, un an plus tard, au mois d'août 1973, soulignant le fait qu'un journal périodique comme le sien n'a aucune chance de survie s'il n'est pas appuyé par une grosse organisation politique

ou financière et ajoute qu'un journal, pour faire ce qu'il a à faire, ne doit pas avoir de propriétaire. « J'ai toujours cru à l'immoralité profonde et impardonnable d'un journal qui «appartient» à quelqu'un ou à quelque chose ». (*Mainmise*, 26, août 1973). Les lecteurs de *Mainmise* soutiendront tout de même le magazine pour les quatre autres années à venir. Depuis sa disparition, en 1978, il est devenu une source inestimable pour l'étude du mouvement de la contre-culture au Québec dans les années 70.

Dans son éditorial de départ, Jean Basile soulignera d'ailleurs la dixième année de ce mouvement : « Dix ans, au fond, c'est si peu. Bientôt apparaîtront les œuvres, les commentaires, les analyses. Elles commencent à poindre. Lorsque le Conseil des arts nous a refusé une petite subvention, la seule chose que nous n'avons pas pu lui pardonner, c'est de n'avoir pas compris que le "psychédéisme" portait une œuvre à venir et que nous en faisons partie à notre mesure. » (*Mainmise*, 26, août 1973).

Quant au rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, il sera déposé le 14 décembre 1973, et accumulera la poussière jusqu'au 17 octobre 2018. Les recommandations de cette commission, particulièrement le rapport dissident de Marie-Andrée Bertrand, qui n'aura pas vu la légalisation du cannabis de son vivant, seront presque toutes suivies à la lettre par le premier ministre Justin Trudeau, fils du premier ministre dont le gouvernement avait mis sur pied la Commission Le Dain en 1969...

**Marc-André Brouillard est l'auteur du livre *Nos racines psychédéliques, l'héritage électrisant de la génération Mainmise*, publié en 2018 chez Guy Saint-Jean Éditeur.**



*La dope* est le premier hors série publié par *Mainmise* au mois de juillet 1972. Il s'agit d'un best of d'articles de *Mainmise* consacrés à la drogue. Il propose par ailleurs le contenu intégral du *Mainmise* 4, Spécial pot. En janvier 1973, ce hors série s'était déjà écoulé à 7 000 exemplaires, faisant de ce numéro l'un des grands succès des Éditions Mainmise avec les numéros des *Comix* consacrés à la BD *underground*.